



copyright gphil



copyright gphil

POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INISUP DORDOGNE

Un service



MOT DE LA DIRECTRICE

Bienvenue, vous avez choisi INISUP DORDOGNE, Centre de formation continue de la CCI Dordogne pour vous former. Il est donc nécessaire de lire/ou prendre connaissance de ce livret d'accueil qui est le garant du bon fonctionnement de notre établissement. Bonne réussite !

Sylvie ALVINERIE BOUSQUET

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner dans les grandes étapes de votre parcours de formation au sein du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

Vous y trouverez des éléments de présentation de notre établissement ainsi que des informations pratiques et essentielles au bon déroulé de votre formation et/ou de votre accompagnement.



TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	3
Présentation du centre	4
Fonctionnement	6
Pole Formation Professionnelle Continue INISUP DORDOGNE - Situation	7
Organigramme	9
Contacts.....	10
Partenaires et structures accompagnant le handicap.....	11
Politique Qualité.....	12
Consignes de sécurité dans l'établissement.....	12-13
Droits et devoirs du stagiaire.....	14
Modalités de suivi et d'évaluation du parcours.....	14
Modalités de contrôle d'assiduité.....	15
Liste des annexes.....	16
Règlement intérieur.....	17
Attestation d'acceptation du Règlement Intérieur.....	20
Autorisation droit à l'image.....	21

PRESENTATION DU CENTRE

Le pôle Formation Professionnelle INISUP Dordogne est un organisme de formation spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et des salariés.

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est localisé au Pôle inter consulaire, Cré@vallée Nord, 295 boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix - Chamiers.

Cette localisation privilégiée concoure à la dynamique économique, à l'attractivité, et au désenclavement du territoire, alliant modernité et ruralité.

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est un outil de proximité et un acteur du développement économique, qui occupe une place privilégiée dans l'écosystème local de la formation professionnelle.

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne propose une offre de prestations diversifiée.

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne développe son activité dans une zone économique de 410 000 habitants, le département de la Dordogne, avec 3 pôles importants : Périgueux, Bergerac, Sarlat.

FICHE D'IDENTITE

Agréé sous le N° 72 24 P 004 024
Auprès de la Préfecture de Région de Bordeaux
Direction de la Formation et de l'Enseignement
N° de Siret de l'établissement (CCI) : 182 400 143 00117
N° DATADOCK : 0009088

QUELQUES CHIFFRES (2020)

315 personnes formées
825 heures de formations réalisées

POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INISUP DORDOGNE

Nos domaines de formations :

- **Entrepreneuriat et Gestion** : 5 Jours pour Entreprendre, 5 Jours pour Reprendre, Lire un bilan et compte de résultat...
- **Développement Commercial** : Développer ses ventes grâce aux réseaux sociaux, techniques de vente, merchandising, professionnaliser sa démarche commerciale, améliorer son accueil client, l'entretien téléphonique, gestion des clients difficiles...
- **Commerce International** : Incoterms, Crédit documentaire, l'Export pour les primo exportateurs...
- **Digital et bureautique**
- **Management RH** : Piloter la fonction RH, conduire les entretiens professionnels, les 10 clés de réussite du manager, le recrutement de A à Z...
- **Réglementaires** : HACCP (Hygiène), Document Unique, SST, Permis de former, RGPD
- **Développement Durable / RSE**
- **Performance, Lean management**
- **Efficacité professionnelle** : Gérer son temps, gérer les conflits, Identifier et comprendre les styles comportementaux...
- **Filières** : Immobilier, Hôtellerie Restauration

| Le plus : les Certificats de compétences en Entreprise (CCE)

Les CCI proposent **des Certificats de Compétences en Entreprise afin de valoriser l'expérience professionnelle acquise des salariés et dirigeants d'entreprises**. Ces certifications professionnelles sont reconnues nationalement et inscrites à l'Inventaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) ; elles sont **finançables grâce au CPF** (Compte Personnel de Formation).

Les thématiques :

CCE - Exercer le rôle de tuteur en entreprise /
CCE - Manager un projet /
CCE - Animer une équipe de travail /
CCE - Exercer la mission de formateur en entreprise /

CCE - Contribuer à la gestion de l'entreprise /
CCE - Gérer la paie

CCE - Développer la qualité au service du client
CCE - Mener une négociation commerciale /
CCE - Exercer la mission d'organisation et de suivi des achats /

CCE - Gérer les opérations à l'international /

CCE - Réaliser une activité de production /

CCE - 5 jours pour entreprendre / CCE - Développer un projet entrepreneurial réussi / CCE - Repreneur d'entreprise

CCE - Commercialisation, vente et location de biens immobiliers

En cours de référencement :

CCE - Mettre en œuvre les actions de communication numérique dans l'entreprise /
CCE - Référent cybersécurité en TPE/PME / CCE - Mettre en œuvre le RGPD /
CCE - Devenir délégué à la protection des données (DPO) en TPE/PME

Autres Certifications :

Langues étrangères : Certification CLOE Anglais / Certification CLOE Allemand / Certification CLOE Espagnol / Certification CLOE Italien / Certification CLOE FLE

REGLES DE VIE

LE BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EXIGE LE RESPECT D'UN CERTAIN NOMBRE DE REGLES. ELLES FIGURENT DANS LE **REGLEMENT INTERIEUR** REMIS A VOTRE ENTREE DANS LE CENTRE. UNE ATTESTATION D'ACCEPTATION DE CELUI-CI SERA A COMPLETER ET SIGNER AFIN DE PROUVER VOTRE **ENGAGEMENT A LE RESPECTER**.

Le « savoir-être » : une compétence essentielle ! Convivialité, respect, échanges, coopération... Savoir travailler avec d'autres, adopter le bon comportement avec les formateurs/intervenants, les autres apprenants/stagiaires... est une compétence-clé au même titre que les savoir-faire. Le savoir-être participe en outre au bien-être de chacun et à la qualité de vie.

Un problème, une difficulté : ça peut arriver ...

Les relations humaines sont parfois compliquées à gérer quel que soit le contexte (entreprise, famille, collègues...), elles peuvent donner lieu à des mésententes, insatisfactions, incompréhensions... Si vous êtes confronté(e) à ce type de situation, privilégiez le dialogue avec les personnes concernées. Le personnel du pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne peut également vous écouter, vous aider à relativiser sur la difficulté rencontrée et à trouver des solutions pour la résoudre.

ACCESSIBILITE

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP est installé au sein d'un bâtiment répondant à toutes les normes d'accueil en vigueur, pour les personnes en situation de handicap.

CONNEXION INTERNET ET MATERIEL INFORMATIQUE

Pour travailler dans les meilleures conditions possibles, le centre de formation met à votre disposition une connexion internet dont les codes d'accès vous seront communiqués à votre arrivée. Toutefois, si vous téléchargez illégalement (*piratez*) des films ou de la musique, vous vous exposez à une amende conformément à la loi Hadopi.

ET SI ON RESTAIT CONNECTES



CCI Dordogne



www.ccidordogne.fr



CCI Dordogne

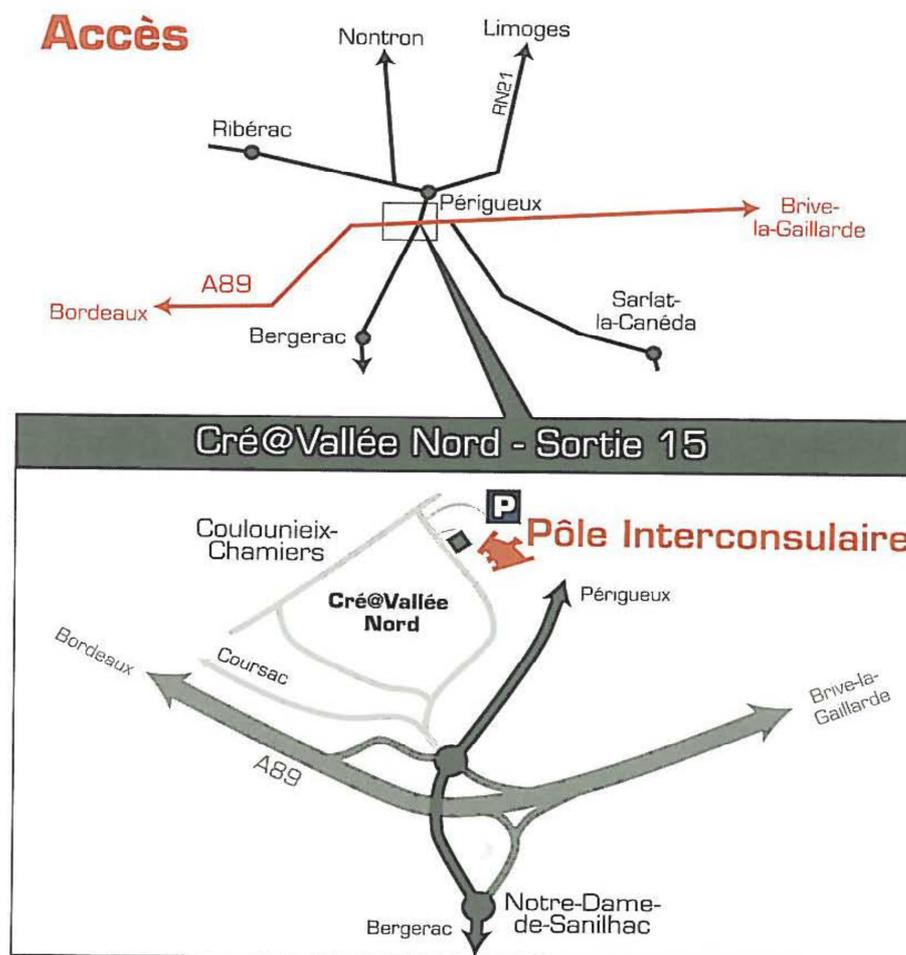


CCI Dordogne

SITUATION

Le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est situé en périphérie de Périgueux, au Pôle Inter consulaire à Coulounieix-Chamiers, à proximité de commerces et services.

ACCES AU CENTRE



Horaires d'ouverture du bâtiment au public
Du lundi au vendredi : 8h00-12h30 - 13h30-17h30
(NB : Chambre de Métiers ouverte le vendredi de 8h à 12h30)

Transports en commun

Bus

Au départ de Périgueux : Péribus, ligne 5
Au départ de Bergerac : CFTA, ligne 3

Train

Ligne Bordeaux-Brive et Bordeaux-Sarlat

Parking gratuit

à l'arrière du bâtiment

Coordonnées GPS

Latitude : 45° 08.641' Nord
Longitude : 0° 41.887' Est

HORAIRES D'OUVERTURE DU CENTRE

Accueil physique du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 30.

Accueil téléphonique au 05 53 35 80 54 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

EQUIPEMENTS/SALLES DE COURS

Bâtiment autonome (Normes BBC)

- 10 salles équipées (Modulables)
- 1 salle Visio (10 personnes)
- 2 salles informatiques (Modulables)
- Bureaux administratifs
- Un espace ressources documentaires
- Une salle de reprographie
- Connexion Wifi
- 1 ascenseur

👉 **MERCI DE RESPECTER LES LOCAUX, OUTILS ET MATERIEL MIS A DISPOSITION**

DETENTE-PAUSE CAFE-RESTAURATION

Vous trouverez quatre distributeurs de boissons et d'en-cas au rez-de-chaussée.

Vous trouverez également à proximité, une offre de restauration rapide et traditionnelle.

CORONAVIRUS , ENSEMBLE
Pour se protéger et protéger les autres

Pour Apprécier une pause-café réconfortante, Adoptons les comportements

MES 5 ENGAGEMENTS AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE



Je respecte la distance de **1 mètre** avec autres personnes présentes dans l'espace (y compris avec le technicien lorsqu'il intervient sur le distributeur)



Je me lave les mains avant d'utiliser le distributeur (j'utilise le gel hydroalcoolique mis à disposition ou je le lave les mains pendant 40 secondes)



Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir (j'évite tout contact ou rapprochement avec une autre personne présente dans l'espace)



Je ne serre pas la main et j'évite les embrassades (j'évite tout contact ou rapprochement avec une autre personne présente dans l'espace)



J'évite de stationner dans l'espace pour permettre l'accès au distributeur aux autres (je savoure ma boisson dans les conditions de distanciation définies)

*Nos approvisionneurs et techniciens respectent l'ensemble des gestes barrières et suivent méticuleusement les consignes préventives avant et pendant chaque intervention sur les distributeurs.
Les façades et moyens de paiement sont nettoyés régulièrement avec un produit adapté*

Pour votre sécurité



Entrée autorisée
à ... personnes
à la fois

Pas plus de 10 personnes dans l'enceinte de la cafétaria

PERSONNEL POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INISUP DORDOGNE

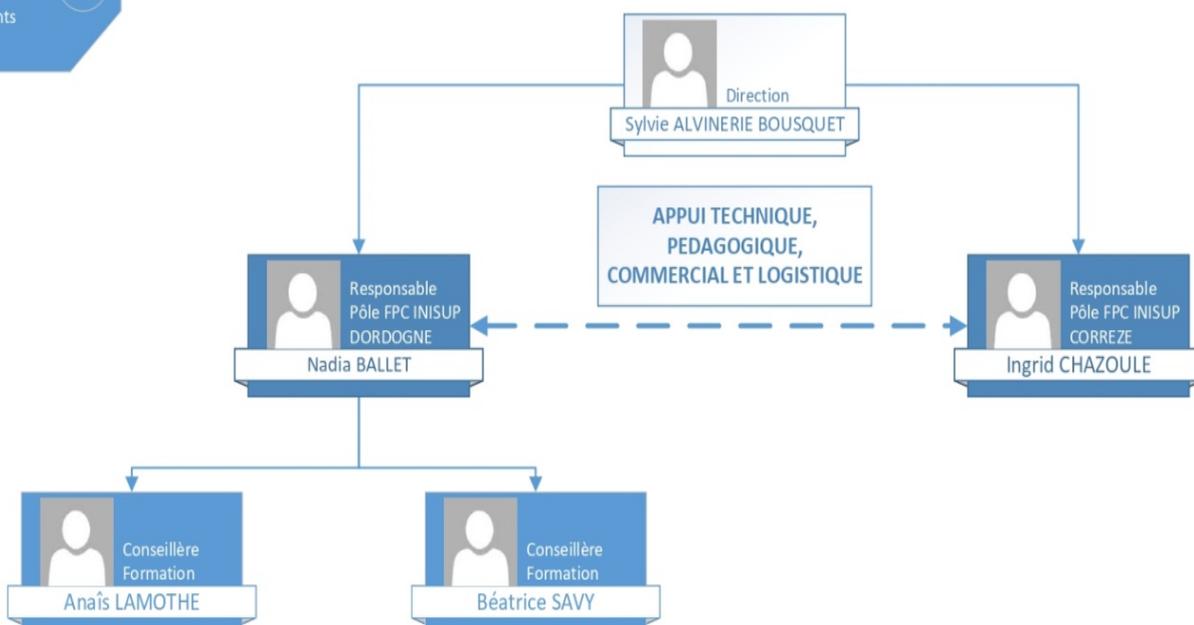
ORGANIGRAMME - janvier 2021

18/02/2021

Objectifs :

- CA / Développement
- Efficience
- Conquête nouveaux clients

ORGANIGRAMME INISUP DORDOGNE



QUI CONTACTER ?

DIRECTION

Directrice du pôle Formation
Professionnelle Continue INISUP
Dordogne

Sylvie ALVINERIE BOUSQUET
s.alvineriebousquet@dordogne.cci.fr
05 53 35 80 67

POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Responsable Pôle Formation Professionnelle Continue	Conseillères Formation	
Nadia BALLET n.ballet@dordogne.cci.fr 05 53 35 80 59	Anaïs LAMOTHE a.lamothe@dordogne.cci.fr 05 53 35 80 69	Béatrice SAVY b.savy@dordogne.cci.fr 05 53 35 80 54

REFERENTE HANDICAP

La référente assure le rôle de relais avec les partenaires et de coordination des actions relatives à l'insertion des personnes en situation de handicap au sein du centre de formation. Elle en charge d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, de déterminer et de mettre en œuvre un parcours de formation spécifique, d'assurer l'intégration des personnes en situation de handicap, d'assurer les relations partenariales externes liées à la formation et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Référente Handicap du pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne :
Céline MIMILLE cmimille@correze.cci.fr - 05.55.18.94.32

Principaux partenaires et acteurs du handicap CCI Dordogne
(Liste non exhaustive réalisée le 22 février 2021)

CRFH : Centre Ressource Formation Handicap

Mme C. DENDIEVEL c.dendievel@crfh-handicap.fr

MDPH 24 : Maison Départementale des Personnes Handicapées Dordogne

mdph24@dordogne.fr

CAP EMPLOI 24 / Pôle Emploi 24:

Mme C. DELPEY c.delpey@capemploi24.fr

GEHP/GIHP Bordeaux : Groupement pour l'Emploi/l'Insertion des personnes handicapées

M. L. NUNES lnunes@geph-france.org

Prestataires d'appui spécifiques (PAS) : partenaires conventionnés AGEFIPH

<https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/les-prestataires-ponctuels-specifiques-pps/>

Référents handicaps Dordogne :

Mme M. BAZINE, CMARA 24 Mme E. DUPUY,

CFAA CFPAA 24 Mme L. GACHOT, CFA BTP 24

Mme A. BUONOT, CFA du Grand Bergeracois

Mme G. CROIZY Écoles de Savignac

M. G. CHERGUI – Ecoles de Boulazac

Mme C. MIMILLE, INISUP Corrèze cmimille@correze.cci.fr - 05.55.18.94.32

Structures médico-sociales :

ITEP/IME/IMPRO Neuvic, Saint-Astier, Bayot Sarrazi, Sarlat, Ailhaud Castelet, Périgord Vert, Trélissac, Coutras

SESSAD Saint-Astier, Mussidan, Périgueux, Nontron, Excideuil

SAISP Périgueux, **FIPS** Fondation de Selves Sarlat

EREA Trélissac

ESAT Osea APEI Périgueux

Partenaires :

Fédération Handisport et Fédération Sport adapté Dordogne ; Handic'Aptitude ; FAFIH ;

OPCOMMERCE

POLITIQUE QUALITE CLIENT

L'investissement de la CCI Dordogne sur la thématique du capital humain comme principal levier du développement des entreprises et des territoires est aujourd'hui une réalité. Comme nous aimons le dire, la formation à la CCI de la Dordogne, « c'est un état d'esprit au service de l'entreprise ! ».

Notre ADN : Individu - Entreprise - Territoire

Nos valeurs : Engagement - Innovation - Confiance - Solidarité - Passion.

Les axes de notre politique client :

1/ Enjeux externes :

Faciliter l'accès des clients à nos services (Formations, prestations...)
Conquérir et fidéliser nos clients
Offrir une qualité de service +

2/ Enjeux internes :

Affirmer la culture client et entreprise
Recruter, former et fédérer des collaborateurs de talents
Valoriser des compétences internes « Métiers-Experts ».

Image Wikipédia

CONSIGNES DE SECURITE DANS L'ETABLISSEMENT

NUMEROS D'URGENCES

Urgences médicales : **112 OU 15**

(SAMU) Secours en montagne : **112**



Sapeurs-pompiers : **18**



Dimitri LELOUP
05 53 35 80 46
d.leloup@dordogne.cci.fr

Police secours : **17**

N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **14**

EVACUATION EN CAS D'INCENDIE DANS LES LOCAUX

L'établissement est équipé de système de détection d'incendie (SSI) et d'extincteurs situés à des endroits stratégiques selon la réglementation en vigueur.

Conformément au règlement intérieur, en cas de déclenchement de l'alarme : Gardez votre calme



Evacuer le bâtiment avec votre formateur en suivant les instructions qui vous seront données (ne pas utiliser l'ascenseur)



Vous regrouper à l'extérieur par l'entrée principale de l'établissement et les sorties de secours qui vous seront indiquées.

Si vous remarquez l'absence d'une personne de votre groupe, le signaler immédiatement au personnel du pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

PROCEDURE EN CAS D'ACCIDENT

CONCERNE TOUS LES STAGIAIRES

Si vous êtes victime d'un accident (chute, coupure, collision, douleur...), vous devez :



- **INFORMER IMMEDIATEMENT** votre Centre de Formation et Coordinateur
- Si votre état le permet, passer au CENTRE (si votre état le permet), afin de :
 - donner des détails sur votre accident ;
 - retirer une **FEUILLE D'ACCIDENT DU TRAVAIL** (Cerfa n° 11383*02).



*La feuille d'accident du travail est à conserver par vos soins et à **présenter systématiquement, en début de consultation**, à tous les professionnels de santé que vous serez amenés à rencontrer, en lien avec votre accident.*

En cas d'arrêt de travail, vous disposez d'un délai légal de 48H pour déposer votre certificat d'arrêt de travail.

MERCI DE RESPECTER LES DELAIS INDIQUES.

DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

VOS DROITS

- Bénéficier d'une formation de qualité
- Disposer d'une information claire et précise sur la formation que vous allez suivre.
- Bénéficier d'un accompagnement pédagogique et administratif individualisé tout au long de votre parcours de formation.
- Bénéficier de la protection sociale des stagiaires de la formation professionnelle continue.

VOS DEVOIRS

Outre le devoir d'être assidu, ponctuel, motivé et de tout mettre en œuvre pour atteindre vos objectifs, vous devez :

- Signer tous les jours, matin et après-midi, de votre signature officielle, la fiche de présence.
- Justifier toutes vos absences par un document (certificat médical, convocation à un examen...).
- Répondre à notre enquête sur votre devenir 6 mois après la fin de votre formation
- Signer un formulaire de collecte de données personnelles
- Compléter le questionnaire de satisfaction en fin de formation
- Respecter le règlement intérieur que vous avez signé.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PARCOURS

SUIVI INDIVIDUEL

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Les conseillères formation sont à votre écoute tout au long de votre parcours.

Lors d'une formation :

- **En amont**, le stagiaire est rencontré pour analyser son besoin en formation. L'objectif est de permettre de mettre en place des modules sur-mesure.
- **Pendant** la formation, le stagiaire est à nouveau rencontré pour apprécier la corrélation entre ses attentes et le déroulé de la formation.
- **À l'issue** de la formation, le **formateur/intervenant et** le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne **sont** évalués pour estimer la qualité de la prestation.

Lors de cette évaluation, le stagiaire joue un rôle important : « à chaud », il répond, à un questionnaire pour donner son niveau d'appréciation sur la formation, puis, « à froid », il est à nouveau sollicité, pour donner son avis sur la formation, plusieurs semaines, voire plusieurs mois plus tard.

DISPOSITIONS POUR LA PREVENTION DES RUPTURES DE PARCOURS

Dans un souci d'anticipation à une éventuelle rupture en cours de formation, le pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne s'engage à vous recevoir à la demande, afin d'ouvrir le dialogue et de s'autoriser l'étude de toutes les solutions avec vous.

L'ensemble de l'équipe administrative est à votre écoute. Vous pouvez à tout moment solliciter un rendez-vous.

MODALITES DE CONTROLE D'ASSIDUITE

Dans le cadre de votre formation, vous devez émarger de votre SIGNATURE OFFICIELLE (sans ratures, dessins ou commentaires) MATIN ET APRES-MIDI, EN DEBUT DE SEANCE, la fiche de présence que les formateurs vous soumettent tous les jours.

En cas d'absence, vous devez :

- prévenir le Centre de Formation
- fournir le plus rapidement possible un justificatif d'absence (certificat médical, convocation à un examen...)

 **L'ETAT DE PRESENCE EST UN DOCUMENT OFFICIEL OBLIGATOIRE.**

Il sert notamment de preuve de votre assiduité auprès :

- Des financeurs
- Du Pôle emploi pour le versement de votre rémunération durant la formation.

Merci de votre implication.

- Règlement intérieur
- Attestation d'acceptation du règlement intérieur
- Attestation droit à l'image

REGLEMENT INTERIEUR DU POLE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE INISUP DORDOGNE

OBJET : Le présent règlement a pour objet d'organiser au mieux la vie au sein du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, en rappelant à chacun ses droits et ses devoirs dans l'intérêt de tous.

Il fixe notamment :

Les principes généraux à respecter en matière d'hygiène et de sécurité ;

Les règles de discipline applicables au Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

CHAMP D'APPLICATION : Le présent règlement s'applique dans l'ensemble des locaux du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, c'est-à-dire les bureaux, les salles de cours, l'espace pauses, les espaces communs et tous accès etc...

Le présent règlement s'applique à tous les salariés, intervenants et apprenants sans réserve ;

Les dispositions du règlement intérieur relatives à l'hygiène et la sécurité s'appliquent également à toutes personnes effectuant un passage au sein du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

ART 1 – DISCIPLINE ET FONCTIONNEMENT GENERAL

- 1) Horaires habituels d'ouverture du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne :

De 8h00 à 17h30.

Le personnel doit se conformer aux horaires de travail applicables dans le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne fixés par la Direction, ainsi que les intervenants et les apprenants, selon leur emploi du temps.

- 2) Entrée et sortie

L'entrée et la sortie s'effectue par l'entrée principale du bâtiment Pôle Inter consulaire :

- **Ouverture le matin à partir de 8 h**
- **Fermeture définitive des locaux à 20 h 00**
- **Toutes personnes intervenantes dans les locaux devront avoir quitté les lieux avant la fermeture du bâtiment Pôle Inter consulaire à 20 h 00**

Sous toutes réserves, il sera, avec accord de la Direction, autorisé un dépassement de l'horaire de fermeture en fonction d'un surcroît d'activité, sous l'autorité d'un encadrement du personnel du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne

- 3) Usage général des locaux et du matériel

Sauf autorisation particulières, les locaux et le matériel du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne doivent être exclusivement réservés aux activités professionnelles et pour la formation des apprenants.

Il est notamment interdit :

- D'introduire sur les lieux de travail ou formation pour quelque raison que ce soient des objets ou marchandises pour y être vendus
- D'organiser sans autorisation ou disposition légale ou conventionnelle l'autorisant, des collectes ou souscriptions sous quelque forme que ce soit ;
- De diffuser des journaux, des pétitions ou de procéder à des affichages sans autorisations de la Direction ;
- D'emporter, même pour quelques jours seulement, du matériel ou objets appartenant au Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne

Tout salarié ou intervenant est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour l'exécution de son travail.

Les lignes informatiques et/ou téléphoniques qui sont mises à la disposition du personnel, des intervenants et des apprenants ne peuvent être utilisées à des fins personnelles que si celles-ci sont liées aux nécessités impératives de la vie privée.

Le fait de détériorer le matériel peut être considéré comme une faute grave ou lourde. Il en est de même pour le fait d'enlever le dispositif protecteur et/ou de sécurité sauf pour l'entretien et uniquement par les personnes ou entreprises dont c'est la charge.

La détérioration ou le mauvais fonctionnement des dispositifs de sécurité dont le personnel aurait connaissance doivent être immédiatement signalés à la Direction.

4) Comportement général des salariés, intervenants et apprenants

Chaque personne doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité.

Toute rixe, injure, insulte, comportement agressif, incivilité est interdit dans le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, a fortiori lorsqu'ils sont pénalement sanctionnables.

Il en est de même pour tout comportement raciste, xénophobe, sexiste ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

ART 2 – HYGIENE ET SECURITE

1) Consignes sanitaires

Des mesures sanitaires sont susceptibles d'être mises en place dans des situations particulières et feront l'objet d'un avenant.

2) Surveillance médicale

Les règles légales d'hygiène et de sécurité doivent être respectées par l'ensemble des personnes afférent au Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

3) Désinfection

Une station de désinfection des mains est à disposition à l'accueil du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, comprenant un pulvérisateur de solution hydro alcoolique. Toute personne entrant dans le bâtiment est invitée à en faire usage lors de chaque passage et à remplir l'accord de respect du protocole des gestes barrières.

4) Consigne de sécurité

Les salariés, intervenants et les apprenants doivent impérativement respecter, dans l'intérêt de tous, toutes les consignes de sécurité, même verbales données par la Direction.

Ils sont tenus de connaître parfaitement les consignes relatives à la lutte contre les incendies qui sont affichées dans l'entreprise et doivent s'y conformer.

5) Repas et boissons alcoolisées

En application de l'article R.4228-21 du Code du travail, il est interdit au personnel de prendre ses repas dans les locaux affectés au travail ; il est mis à disposition, pour le personnel, les intervenants et les apprenants, une cafétéria afin d'y prendre leur repas et une boisson non alcoolisée.

Il est formellement interdit de boire et de manger dans les salles de cours ou autres pièces du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne (bouteille d'eau seulement autorisée).

L'introduction de drogue ou boissons alcoolisées dans les locaux du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne EST STRICTEMENT INTERDITE.

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.

6) Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer et/ou de « vapoter » dans l'enceinte du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne, conformément à l'article L.3511-7 du Code de La Santé Publique.

Il sera mis à la disposition des fumeurs à l'entrée du bâtiment une poubelle et un cendrier pour cet usage avec interdiction de jeter les mégots de cigarettes ou autres gobelets etc. par terre autour du bâtiment.

7) Notes de services complémentaires

Le présent règlement intérieur pourra être complété par des notes de service portant prescriptions générales et permanentes que la direction estime nécessaires.

Ces notes de service seront diffusées par le service du personnel ou la direction au personnel et aux intervenants si nécessaire, soit elles seront affichées sur les panneaux réservés à cet usage.

8) Accident du travail

Tout intervenant victime d'un accident du travail, survenu soit pendant le trajet entre le lieu de travail et le domicile, soit au cours du travail, est tenu de le signaler immédiatement à la Direction, afin que toutes les mesures nécessaires soient prises, notamment celle relatives aux soins et formalités.

Tout témoin d'un accident du travail doit en informer la direction.

ART 13 – Accessibilité

Le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est aux normes d'accueil en vigueur pour les personnes en situation de handicap. Il est engagé dans une démarche de progrès permanente.

La référente handicap du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne est :

cmimille@correze.cci.fr.

Janvier 2021

**ATTESTATION D'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR
(Document à remettre dûment complété et signé à l'entrée en formation).**

Je soussigné(e)

Déclare avoir reçu le règlement intérieur du Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne.

Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des règles mentionnées dans ce guide et accepte de m'y conformer.

Déclare avoir pris connaissance du livret d'accueil du stagiaire disponible en ligne sur le site internet : www.ccidordogne.fr

Et des documents spécifiques d'informations envoyés avec la convocation au stage.

Mention manuscrite : « lu et approuvé » :

.....

Date :

Signature :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE (Photographies d'une personne)

Je soussigné

Demeurant au :

Autorise Le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne
À me photographier,

Et à utiliser mon image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par **le Pôle Formation Professionnelle Continue INISUP Dordogne** sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Presse,
- Livre,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours,
- Autre :

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à Périgueux, le 04/01/2021

Nom et prénom de la **personne photographiée**

La Direction du Pôle Formation
Professionnelle Continue INISUP
Dordogne

